



Valorisation et préservation du marais salé de la Seudre

Feuille de route 2023-2028



Rédaction : P. GERMANAUD (CARA-CCBM), cheffe de projet Marais de la Seudre
Relecture : C. GUILLAUD (CARA), F. CONIL (CCBM)
Validation : F. FRIBOURG (CARA), B. BROUHARD (CCBM)
Janvier 2023

Contact : projet-seudre@bassin-de-mareennes.com

Photo de couverture : Marais en assec © G. KANIA



SOMMAIRE

1 / CONTEXTE

2 / LES PRINCIPAUX ENJEUX

3 / SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DÉFINIE POUR LE MARAIS

4 / PLAN PRÉVISIONNEL D' ACTIONS

5 / GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE

OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE

La présente feuille de route détaille les grandes lignes du projet de mise en valeur et de préservation du marais de la Seudre, telles que validées lors du comité de pilotage du 8 décembre 2022.

Elle vise à servir de boussole pour les prochaines années et pourra être amendée par les acteurs du territoire au fur et à mesure des évolutions des besoins, des attentes et des opportunités.

CONTEXTE

LE MARAIS DE LA SEUDRE : UNE HISTOIRE VIVANTE D'EAU, DE VASE, ET D'ACTIVITÉS HUMAINES

Les marais salés de l'estuaire de la Seudre constituent un vaste ensemble d'environ 9000 ha, partagés entre les territoires de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) en rive gauche et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) en rive droite. Ils sont aujourd'hui considérés comme le plus grand ensemble de marais maritimes du territoire national.

Alimenté en eau salée par un réseau conséquent de chenaux, le marais a été aménagé et remanié au fil des siècles, au gré des activités qui ont su le mettre en valeur : salines historiques reconverties en claires ostréicoles, marais à poissons, zones d'élevage.

L'équilibre fin entre les caractéristiques naturelles du site et l'action humaine ont permis l'expression de paysages exceptionnels et d'une biodiversité remarquable, reconnue au niveau européen au travers de deux sites Natura 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron ».

Conscientes des enjeux nombreux auxquels est confronté le marais de la Seudre, de sa place singulière dans le territoire et de l'attachement que lui portent ses usagers, la CARA et la CCBM ont accompagné la mise en œuvre d'un véritable projet partenarial de mise en valeur et de préservation du marais salé de l'estuaire de la Seudre.

DEPUIS 2020, L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE SUR LE MARAIS DE LA SEUDRE

Recouvrant plus de 11% des territoires de la CARA et de la CCBM, le marais salé de la Seudre a longtemps été considéré au travers de politiques sectorielles ciblées (Natura 2000, SAGE et PAPI Seudre par ex.), mais a peu été abordé dans son ensemble et dans sa complexité. Pourtant, l'appréhension globale du territoire est une nécessité pour intégrer de manière transversale les différents enjeux : économiques (ostréiculture, élevage, tourisme...), environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau...), paysagers, sociaux... Dans un contexte de prévention des risques de submersion et d'atténuation des effets du changement climatique, les questions d'entretien du marais (ouvrages hydrauliques, taillées, gestion des secteurs en déprise...), sont indissociables des questions de pérennisation et/ou diversification des usages et des productions.

Fortes de ce constat, la CCBM et la CARA se sont engagées en 2020 dans l'élaboration d'un projet transversal de préservation et de valorisation du marais salé de la Seudre. L'objectif était d'impulser une dynamique commune entre les deux rives, en associant les différents acteurs concernés, pour construire puis mettre en œuvre collectivement une stratégie de réponse à des problématiques partagées.

S'appuyant sur les réflexions engagées dans le cadre de la mission REDEMARAIS (2017-2020) sur les freins et leviers au développement des

activités en marais (menée conjointement par la CARA et la CCBM aux côtés de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan), la stratégie détaillée dans la présente feuille de route s'est construite grâce à une large concertation des acteurs du marais.

La démarche vise en effet à coordonner, structurer et fédérer, dans la durée, d'une part les actions des collectivités en faveur du marais (CARA, CCBM mais aussi communes, Syndicat Mixte des Ports de la Seudre, Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre...), et d'autre part celles des acteurs privés (professionnels, associations, propriétaires privés...) autour d'objectifs partagés. L'association étroite de l'ensemble des acteurs du marais, appelés à jouer pleinement leur rôle, est donc fondamentale et au cœur de la démarche. C'est dans cet esprit que la phase d'initiation de ce projet de territoire a été soutenue par le GALPA Marennes Oléron et a ainsi bénéficié d'un accompagnement financier du FEAMP et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, il convient de noter que, dans la perspective du projet de Parc Naturel Régional porté localement, la présente feuille de route vise à engager dès aujourd'hui des actions en faveur du marais de la Seudre, qui viendront alimenter et conforter par la suite ce PNR le cas échéant.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX



Une première étape d'état des lieux et de diagnostic a été réalisée, sur la base d'entretiens auprès des acteurs du territoire (plus de 60 structures et 130 personnes rencontrées), de recueil de la bibliographie existante et d'identification des démarches en cours sur le territoire. Elle a permis de faire ressortir et partager la perception du marais et de ses tendances d'évolution par les acteurs locaux, leur vision de l'avenir du territoire, leurs attentes en termes d'orientations et d'actions à mener. Ces éléments ont notamment été discutés lors du Comité des élus du Marais du 30/09/2021, lors du Comité technique du 21/10/2022 et du Comité de pilotage du 08/12/2022.

Les principaux enjeux identifiés sont présentés ci-après.

[CONSULTER LE
DIAGNOSTIC
COMPLET](#)



[CONSULTER LE
RECUEIL DE
PAROLES
D'ACTEURS DU
MARAIS](#)



DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS PRIMAIRES DURABLES, POUR DYNAMISER ET ENTRETENIR LE TERRITOIRE

Considérant le rôle prépondérant des activités primaires dans l'entretien du marais et le maintien de sa biodiversité, il apparaît fondamental de pérenniser et développer les activités primaires existantes (conchyliculture, pénéculture, élevage bovin, saliculture, culture de salicorne...), qui, avec des pratiques durables, restent les plus à même de garantir une gestion et un entretien sur le long terme des espaces concernés.

Afin de reconquérir les zones en déprise sur lesquelles une remise en activité est pertinente, et dans un souci d'équilibre avec les autres enjeux (dont ceux du changement climatique), il est nécessaire de faciliter l'accès au foncier pour les activités génératrices d'entretien du milieu. De plus, il convient d'encourager la diversification, pour valoriser plus de marais (selon les caractéristiques de chacun), mieux mettre en avant les produits, et renforcer économiquement les entreprises.

En outre, il est important d'encourager et d'accompagner le développement de nouvelles productions durables en marais, pour valoriser les zones qui ne le sont que peu ou pas actuellement.

Tout cela doit se faire en veillant tant à la bonne cohabitation entre les différents usages, professionnels ou non (circulations, gestion hydraulique, risques sanitaires...). De même, il convient de trouver le juste équilibre entre évolution des besoins professionnels (techniques, matériels utilisés...) et préservation du marais, tant sur la préservation des habitats naturels et des espèces (concurrence avec les oiseaux, gestion de la végétation...) que sur les aspects paysagers (insertion paysagère des bâtiments, matériaux utilisés...).



PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ FONCTIONNEL ET RÉSILIENT

L'enjeu fondamental est de ne pas dégrader l'existant, et de l'améliorer autant que possible. Il s'agit de préserver la biodiversité exceptionnelle du marais, en particulier les espèces et habitats menacés, d'assurer une mosaïque fonctionnelle entre milieux exploités, milieux entretenus à vocation environnementale, et milieux en libre évolution, et de lutter contre les espèces exotiques envahissantes (notamment le *Baccharis*).

Plus largement, l'enjeu est de préserver les services écosystémiques rendus par le marais (production primaire à la base des pêcheries côtières, atténuation des submersions, stockage de carbone...).

Élément structurant du marais de la Seudre, l'entretien du réseau hydraulique (ouvrages, taillées...) est un enjeu majeur pour le territoire. En outre, la coordination globale de la gestion de l'eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif est à renforcer.

L'amélioration – à poursuivre – de la qualité de l'eau est également un enjeu important (bactériologie, résidus phytosanitaires...).

Parallèlement, la qualité du marais est aussi celle de ses paysages, la variété de ses espaces (zones de claires, de fossés à poissons, de sartières, ports-chenaux...) dont il convient de préserver la diversité et l'harmonie. Dans le même temps, l'enjeu est d'intégrer les évolutions des besoins en bâtiments, leurs usages, les matériaux utilisés (ex. panneaux photovoltaïques) pour conserver la qualité de l'ensemble.

Enfin, un enjeu particulier est à signaler relatif aux déchets en marais. Les dépôts de déchets, anciens comme plus récents, sont une source potentielle de pollution importante (pour les eaux, les milieux naturels, les espèces naturelles ou élevées), peuvent présenter des risques pour la sécurité, et constituent une dégradation globale du paysage contre laquelle il convient de lutter.

PROMOUVOIR LE MARAIS DANS LE RESPECT DES AUTRES USAGERS ET DES MILIEUX

Parce qu'« on protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît » (J. Cousteau), un enjeu important de sensibilisation a été identifié. Il s'agit de faire connaître et comprendre le marais, sa vie (faune, flore et activités humaines), ses produits et ses paysages uniques reflets de son histoire.

L'enjeu est de le faire mieux connaître en premier lieu des habitants du territoire, mais aussi des résidents plus ponctuels, grâce au développement d'une offre variée,

multimodale et pédagogique de découverte du territoire.

Considérant le développement des activités récréatives en marais (chasse, cabane de loisir, promeneurs...), une attention particulière doit être portée à la conciliation de ces usages avec les usages professionnels (en termes de sécurité, de gestion de l'eau, d'accessibilité, etc.) et avec les enjeux de préservation des milieux naturels.



Avocettes élégantes © CPIE Marais de la Seudre



Chenal de la Tremblade un jour de coefficient 104 (27/05/2013) © F PREVEL CARA

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire du marais de la Seudre, ses activités et sa biodiversité sont particulièrement sensibles aux aléas du changement climatique, tant d'un point de vue de la submersion que des autres facteurs (pluviosité, températures...).

Aussi, les enjeux relevés portent d'une part sur la nécessité d'améliorer le niveau de

connaissance des risques actuels et des enjeux du changement climatique par les acteurs et usagers du marais. D'autre part, il s'agit de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire mais préserver de ses fonctionnalités et accroître sa résilience. L'enjeu est de s'adapter dès à présent, en intégrant les incertitudes liées aux différents risques.

RÉAFFIRMER LA PLACE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE MARAIS

Le marais de la Seudre est un espace original résultant de l'interaction entre les conditions naturelles de l'estuaire (géomorphologie, flux d'eau et de sédiments) et l'action humaine, au quotidien et depuis des siècles. Le marais tel qu'il fonctionne et est apprécié, tant par la riche biodiversité qui y vit que par les hommes et femmes qui y travaillent ou le fréquentent, est indissociable de ces deux paramètres. Aussi, l'un des enjeux majeurs pour l'avenir du marais est de réaffirmer, faire reconnaître et promouvoir le rôle de l'activité humaine dans la préservation du marais. Dans un contexte réglementaire national et européen visant à minimiser l'impact négatif de l'humain sur son environnement, il s'agit ici au contraire de

valoriser l'impact positif et nécessaire d'une action appropriée.

S'il convient de réaffirmer la place centrale et la responsabilité des propriétaires dans l'entretien du marais, il s'agit parallèlement de dégager une vision commune de cet espace partagé et de l'intérêt à travailler ensemble pour le préserver, au-delà des intérêts individuels.

Face au désintérêt et à la méconnaissance croissante de cet espace, il est primordial de sensibiliser les différents publics au marais, en particulier les propriétaires privés et jeunes générations (scolaires), pour renforcer leur sentiment et leur fierté d'appartenance à ce territoire.

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE

Les acteurs du marais salé de la Seudre agissent ensemble pour préserver durablement leur territoire et répondre, à leur échelle, aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.



L'AVENIR SOUHAITÉ POUR LE MARAIS :

Demeurer un espace vivant, productif et évolutif, où les hommes et les femmes, fidèles à l'œuvre des générations précédentes, entretiennent un subtil équilibre entre valorisation et préservation.

Être un territoire résilient, où les activités, productives comme récréatives, cohabitent harmonieusement.

Constituer un pôle majeur du territoire, lien entre les deux rives, reconnu pour sa haute valeur économique, environnementale et patrimoniale

LES VALEURS DÉFENDUES :

DIALOGUE

DURABILITE

RESPONSABILITE

QUALITE



Un principe fondamental : Réaffirmer la place des femmes et des hommes dans le marais

3 orientations stratégiques :



Développer les activités primaires durables, pour dynamiser et entretenir le territoire



Préserver un environnement de qualité, fonctionnel et résilient



Promouvoir le marais dans le respect des autres usagers et des milieux



Une nécessité : S'adapter au changement climatique

5 axes opérationnels structurant le plan d'action :



Connaître



Expérimenter, réhabiliter, développer



Améliorer la qualité



Mettre en valeur



Accompagner et responsabiliser

PLAN PRÉVISIONNEL D' ACTIONS

Les acteurs du territoire ont conscience que le travail à mener s'inscrit dans le temps long. Aussi, le calendrier ci-contre est décliné sur une première période prévisionnelle et indicative de 6 ans.



Salicornes © CPIE Marennes Oléron

On peut distinguer deux niveaux de définition des actions :

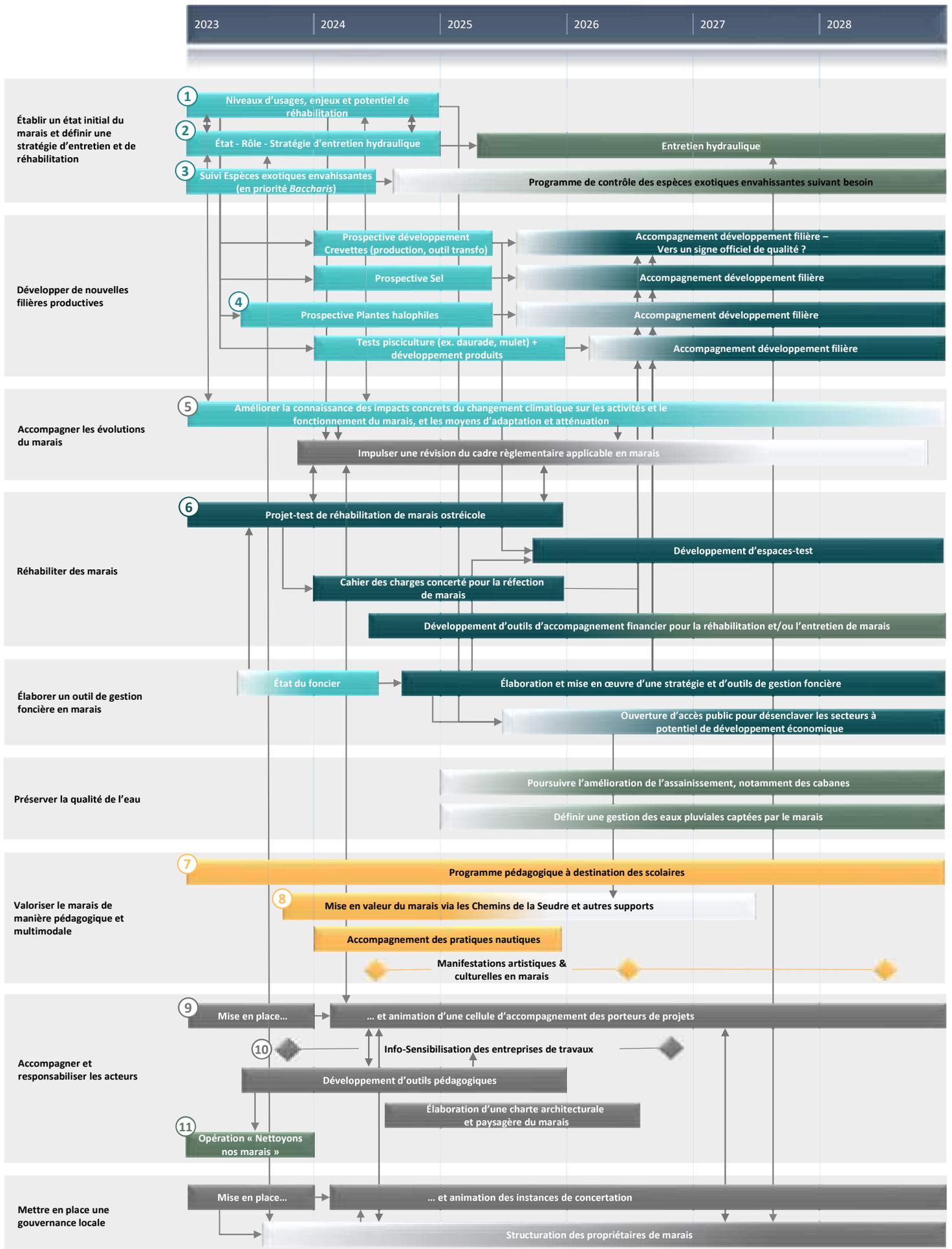
- Les actions à engager dès 2023 : elles ont fait l'objet de premières réunions techniques préparatoires, et ont donné lieu à l'écriture de fiches-actions (consultables au lien ci-contre). Elles sont repérées par leur numéro dans le calendrier ;

- Les autres actions, dont l'objet général est identifié mais pour lesquelles un travail de précision des objectifs et des moyens nécessaires, de mobilisation des acteurs, puis de recherche de financements...reste à réaliser. Sur les sujets complexes, l'accompagnement des acteurs locaux, au cours des prochaines années, dans l'identification et le choix des outils à mobiliser constitue en elle-même une part de l'action.

Quelques éléments de contexte sont indiqués ci-après.

[CONSULTER LE
RÉSUMÉ DU
PLAN
D' ACTIONS EN
IMAGES](#)

[CONSULTER
LES FICHES-
ACTIONS](#)



Numéro de la fiche-action correspondante : (X)

Action en lien (principalement) avec l'axe opérationnel :



AXE « AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ÉTAT, LE FONCTIONNEMENT ET LES POTENTIELS DU MARAIS »

Établir un état initial du marais et définir une stratégie d'entretien et de réhabilitation :



L'objectif est de mieux connaître les secteurs exploités ou non et les usages concernés, les différents enjeux par secteurs (y compris en termes de biodiversité, de risque de submersions...), l'état et le fonctionnement du système hydraulique, pour en déduire les potentiels de réhabilitation par différentes activités. Ces travaux alimenteront notamment la partie estuarienne du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin de la Seudre (porté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre), la stratégie d'entretien hydraulique étant indissociable des autres choix d'aménagement et de gestion du marais.

Fiche action ①
« Cartographier les niveaux d'usage, enjeux et potentiels de réhabilitation du marais »

Fiche action ②
« Préciser l'état, le rôle et la stratégie d'entretien hydraulique du marais »

Fiche action ③
« Évaluer la contamination et lutter contre le Baccharis »

Connaître le potentiel de développement de nouvelles filières productives :

NB : La conchyliculture (dont la pousse en claire) n'est pas spécifiquement mentionnée ici car c'est une filière déjà bien implantée et bénéficiant d'une dynamique solide et de ressources sur le territoire, grâce au Comité Régional Conchylicole et au Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron. L'accent a été mis ici sur les filières peu ou moins implantées pour lesquelles un focus spécifique serait le plus profitable.

Pénéiculture : La production de crevettes impériales se développe de plus en plus sur le territoire, majoritairement en claire en association avec des huîtres. Cette production de haute qualité présente un important potentiel de développement. Le travail vise à identifier les freins (accès au foncier, aménagements nécessaires...) et leviers au développement de la production de crevettes (impériales ou crevettes de marais), et les besoins associés (outils de transformation, conservation...), ainsi que d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un signe officiel de qualité sur la production par les professionnels. La question de leur élevage dans d'anciens fossés à poissons pourrait également être approfondie. Ce travail devra être mené en collaboration avec l'ACRIMA et les producteurs.





Saliculture : Objectif originel de l'aménagement du marais, la production de sel en marais de la Seudre semble à nouveau susciter l'intérêt de professionnels. Afin d'accompagner le renouveau de cette activité, un travail de caractérisation du potentiel économique de la saliculture, en fonction des modes de commercialisation est nécessaire, afin de déterminer le nombre d'entreprises viables à l'échelle du marais, déterminer les outils ou structuration des professionnels utiles le cas échéant. Un partenariat avec les îles de Ré (AEMA) et d'Oléron est à rechercher.



Culture de plantes halophiles

La culture de salicorne, très limitée pour l'heure sur le territoire, ou

d'autres plantes halophiles (obione par ex.), pourrait présenter une opportunité intéressante à approfondir, tant en termes de marché que d'organisation et développement de la filière.

Fiche-action ④
« Prospective sur le potentiel de valorisation des plantes halophiles du marais »

Pisciculture : Suite aux premières réflexions menées dans le cadre de la mission REDEMARAIS, aux initiatives éparses de productions/affinage de dorades ou truites en marais, et à l'intérêt manifesté par une entreprise locale de transformation, la production de poissons en marais pourrait être une filière intéressante à relancer, permettant une revalorisation et donc un entretien des fossés à poissons. Toutefois, des validations de faisabilité techniques et économiques restent à établir, en mettant en place des zones-test dédiées ainsi qu'un travail sur les débouchés potentiels (en lien avec le Lycée de la Mer, CAPENA...).



Accompagner les évolutions du marais :

Ces évolutions sont de différentes natures, tant liées aux nouvelles productions, aux nouvelles techniques ou normes, qu'aux enjeux climatiques. Pour ces derniers, il s'agira d'améliorer la connaissance, par les différents publics, des impacts locaux concrets du changement climatique (sur les activités et le fonctionnement du marais) et les moyens d'adaptation et atténuation. Cela nécessitera des actions de sensibilisation, d'identification des impacts et moyens d'actions, la création d'outils de projection mais également des réflexions sur le cadre réglementaire afin de rendre possible les adaptations nécessaires (recours aux énergies renouvelables, adaptation des marais, des bâtiments...).

Dans le même temps, une réflexion plus générale sur le cadre réglementaire applicable en marais est nécessaire et demandée depuis de nombreuses années par les acteurs de terrain. Bien que visant à prendre en compte les multiples enjeux de préservation du territoire, celui-ci est majoritairement perçu comme trop fermé ou complexe dans le contexte spécifique du marais. Le travail à mener pourrait consister notamment à impulser un rapprochement avec les secteurs de marais aménagés voisins et le Forum des Marais Atlantiques pour un travail conjoint sur ces questions : construire avec des juristes un argumentaire sur les besoins et propositions d'évolution des textes réglementaires et mobiliser les parlementaires locaux pour porter ces propositions.

Fiche-action ⑤
« Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique et les moyens d'adaptation et atténuation »

AXE « EXPÉRIMENTER, RÉHABILITER ET DÉVELOPPER LE MARAIS »

Ces actions visent à créer les conditions de développement des activités primaires durables dans le marais, et ce faisant, à assurer la préservation du marais, sa biodiversité et ses paysages.

Encourager et faciliter la réhabilitation des marais :



Entretien de marais
© Patrimoine Maritime, PMO

Fiche-action ⑥
**« Réhabilitation
d'un marais
ostréicole »**

Réhabiliter un marais

ostréicole : Ce projet porté par le Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron vise dans un premier temps à démontrer par l'exemple la possibilité de remettre en activité un marais en déprise, pour à terme constituer un espace expérimental et de formation.

Définir un cahier des charges pour la

réfection de marais : En s'appuyant sur le retour d'expérience de l'action ⑥, mais aussi sur les travaux précédents (dont le Règlement aquacole en marais charentais), il s'agit d'élaborer, avec les services de l'État et les acteurs concernés (professionnel.le.s en particulier), un cadre pour la réhabilitation de marais qui précise les contours des aménagements autorisés, dans le but de faciliter l'élaboration des projets puis leur instruction. Il devra être suffisamment modulable, et être révisé périodiquement, pour intégrer les évolutions des pratiques (changements de techniques, développement de nouvelles productions ou adaptations au changement climatique).

Développer des espaces-test : Afin de valider la faisabilité technique de nouvelles productions durables (plantes halophiles, poissons, algues...), confirmer leur compatibilité avec les enjeux de maintien de la biodiversité, servir d'espaces démonstrateurs, mais également de permettre à des porteurs de projets de valider leur envie d'installation, l'aménagement d'espaces-test dans différents types de marais (sartières, claires, fossés à poissons) pourrait être étudiée. Un travail sur la maîtrise foncière et d'aménagement serait nécessaire ainsi que la définition du cadre administratif d'accompagnement des projets. Un partenariat avec les organismes de recherche et formation locaux susceptibles d'y conduire des expérimentations et/ou d'accompagner des porteurs de projets serait à rechercher.



Curage d'un fossé à poisson © CCBM

Améliorer la gestion foncière en marais :

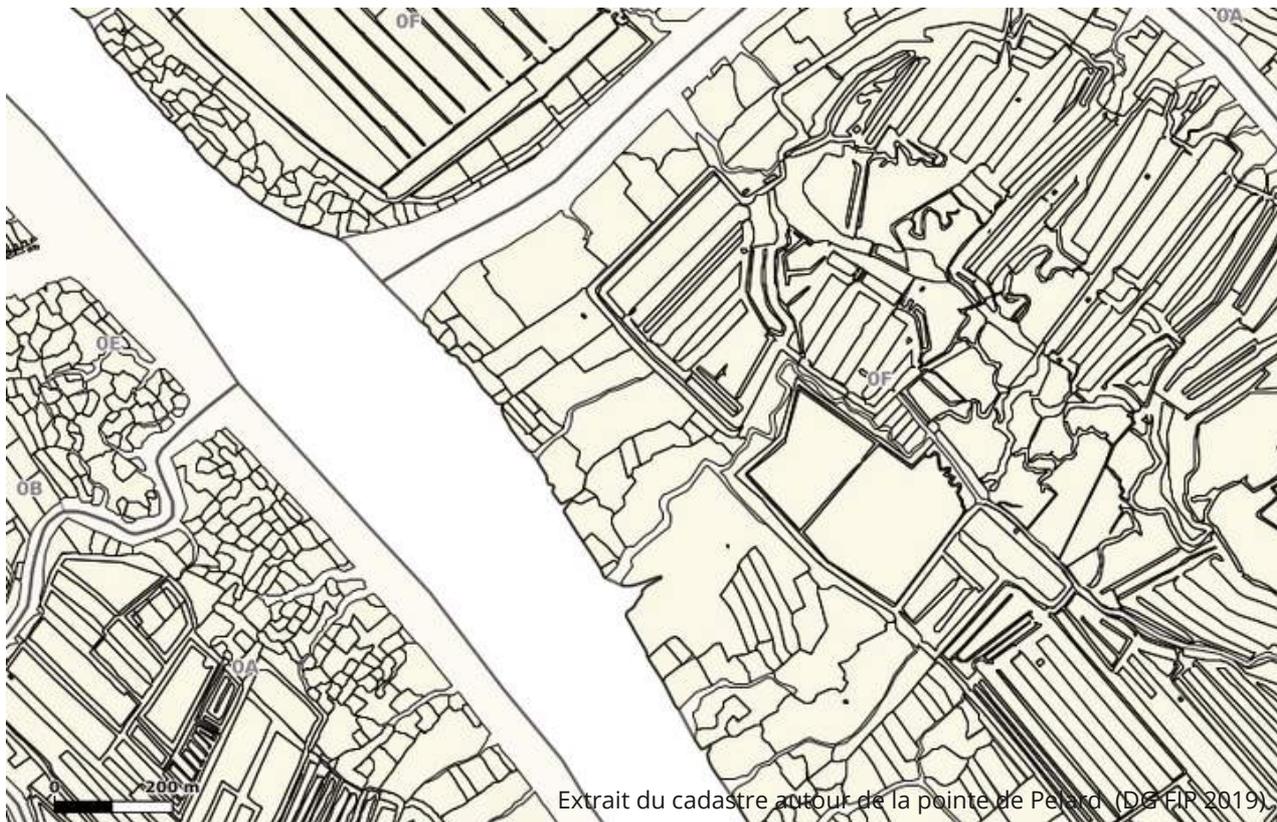
L'enjeu est de favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets, en particulier professionnels, qui peinent à accéder à des marais adaptés, malgré les dispositifs existants – dont les interventions de la SAFER – alors que de vastes secteurs de marais sont paradoxalement en déprise. Il s'agit notamment de faciliter voire d'impulser les liens avec les propriétaires actuels, de développer un/des outil(s) et/ou partenariat(s) avec les acteurs fonciers et de disposer d'une animation foncière dédiée permettant :

- d'identifier la destination des propriétés en marais et suivre leur évolution
- de procéder à des opérations de portage foncier pour achat-regroupement-réhabilitation de marais et remise à disposition/vente à des porteurs de projets
- faciliter la mise en relation entre propriétaires et locataires ou acheteurs en améliorant l'information des propriétaires sur les modalités de vente/location, en les sollicitant directement, en améliorant les systèmes de publicités de vente auprès des professionnels et les procédures de manifestation d'intérêt...

Des réflexions partagées avec le marais de Brouage pourront être conduites, en particulier pour bénéficier des premières expériences de ce territoire en la matière (ex. Association Foncière Pastorale).

Développer des outils d'accompagnement technique et financier à la réhabilitation et/ou à l'entretien de marais :

Considérant le bénéfice collectif retiré de ces actions individuelles et l'importance de la gestion des marais dans le maintien de ses diverses fonctionnalités, mais également la possibilité de développer des actions spécifiquement ciblées sur la préservation de la biodiversité (ex. aménagements spéciaux pour les anguilles), le stockage de carbone, ou des enjeux paysagers, une aide spécifique aux porteurs de projets privés pourrait être organisée. Il s'agit donc à la fois d'être en veille des réflexions en émergence (à Brouage notamment), de veiller à une bonne intégration du marais de la Seudre et de ses spécificités dans celles-ci, voire d'animer des réflexions pour l'élaboration de dispositifs spécifiques, avec les organisations professionnelles concernées, les représentants des propriétaires, et les partenaires financiers.



Extrait du cadastre autour de la pointe de Pezard (DG-FIP 2019).

AXE « AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MARAIS »

Il s'agit de prévenir les risques de dégradations du marais, et de maintenir les fonctionnalités et la qualité du marais.

NB : *La préservation des fonctionnalités du marais est au cœur de la stratégie portée localement. Les actions visant à la protection de la biodiversité, au maintien ou à la restauration d'écosystèmes en bon état contribuant au piégeage du carbone, et encore à la préservation des paysages du marais, ne sauraient être dissociées de celles relatives aux activités humaines.*

Ainsi, les acteurs locaux ont choisi de privilégier une approche de préservation et de mise en valeur du marais par les activités primaires durables. Selon les enjeux, une stratégie de libre évolution pourra toutefois être privilégiée sur certains secteurs.

La présente feuille de route s'attache donc à ne pas inscrire d'une part des actions strictement liées aux usages et d'autres strictement liées à la biodiversité par exemple, mais à considérer ces aspects de façon transversale dans les différentes actions proposées.

Entretien le réseau hydraulique :

Les actions d'entretien hydraulique relèvent en premier lieu de la responsabilité de leurs propriétaires. L'action ② permettra de définir collectivement une stratégie cohérente d'intervention. Elle déterminera l'opportunité ou non d'une éventuelle action collective et ses contours, dans le cadre des associations de propriétaires ou des EPCI en charge de la GEMAPI, en particulier pour ce qui relèverait d'enjeux de continuité écologique ou de protection contre les submersions. La construction de la partie estuarienne du Programme Pluriannuel de Gestion du Bassin de la Seudre permettra de définir les actions en ce sens.



Ouvrage hydraulique © CCBM

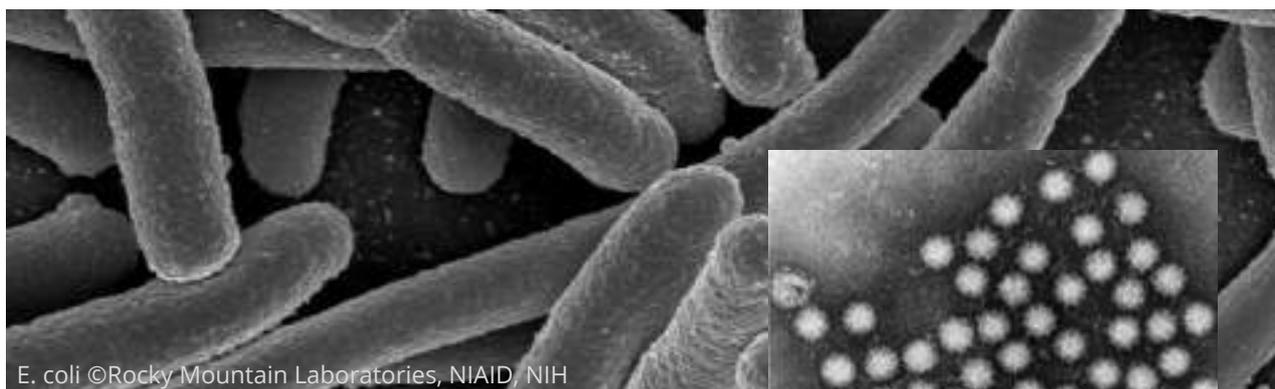


Baccharis © CPIE Marennes - Oléron

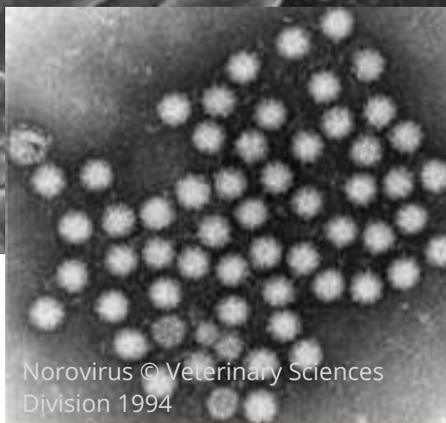
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes :

De même que pour les aspects hydrauliques, l'action ③ permettra d'alimenter le Programme Pluriannuel de Gestion du Bassin de la Seudre et, suivant les besoins, de déterminer les modalités de lutte contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire (Baccharis, ragondin...)

Préserver la qualité de l'eau :



E. coli ©Rocky Mountain Laboratories, NIAID, NIH



Norovirus © Veterinary Sciences Division 1994

Poursuivre l'amélioration de l'assainissement, notamment des cabanes : Il s'agit de poursuivre les efforts déjà engagés pour maintenir une bonne qualité de l'eau dans l'estuaire de la Seudre notamment en poursuivant l'optimisation des systèmes d'assainissement (tant publics que privés). Une attention particulière sur les cabanes à usage de loisir devra être menée, en particulier en rive droite. La promotion des bonnes pratiques en la matière visera ainsi différents publics (privés, promeneurs, camping-caristes, professionnels...). Suivant les nécessités, des travaux pourront également être menés pour assurer une bonne cohabitation entre les activités de pâturage (pouvant également être sources de pollutions microbiologiques) et les activités aquacoles.

Définir une gestion des eaux pluviales captées par le marais : Problématique de plus en plus citée par les élus locaux, le Syndicat mixte des Ports de la Seudre et les professionnels de la conchyliculture, la gestion des eaux pluviales dont l'exutoire est le marais de la Seudre est un enjeu important du territoire, tant pour des aspects qualitatifs que quantitatifs. Cette question devra donc être intégrée aux réflexions, sans que les ambitions politiques, la stratégie ou les actions à mener ne soient définis à ce jour.



Dépôts de gravats © CCBM

Lutter contre les déchets en marais :

Il s'agit de donner des outils aux propriétaires de déchets pour les éliminer correctement, rappeler les enjeux (qualité de l'eau et des milieux, paysage...) et sanctions encourus en cas de dépôts illégaux. Dans le même temps, le but est de clarifier les procédures applicables pour les élus locaux. Enfin, le but est de sensibiliser tous les publics à ce sujet grâce autour d'une opération dédiée.

Fiche-action ^①
***« Opération
"Nettoyons nos
marais"***

AXE « METTRE EN VALEUR ET RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU MARAIS »



Animation scolaire © CPIE
Marennes Oléron

Fiche action ⑦
« Programme pédagogique à destination des scolaires »

Mettre en place une offre pédagogique à destination des scolaires pour les sensibiliser au marais :

Il s'agit de proposer aux écoles du territoire et à leurs enseignants des sorties encadrées, en s'appuyant sur le réseau d'éducation à l'environnement local, pour aller à la découverte, mieux connaître et comprendre le marais près de chez eux. A travers eux, ce sont aussi leurs parents qui sont ciblés.

Élaborer une offre de découverte multimodale et sensorielle du marais :

L'objectif est de proposer un ensemble d'outils de mise en valeur du marais, ses activités, ses acteurs, ses paysages, ses produits, son histoire. Une approche sensible et active, permettant d'appréhender l'esprit du marais, sa diversité, son caractère vivant et évolutif sera privilégié.

Élaborer des supports de valorisation du marais : en s'appuyant notamment sur l'itinéraire cyclable des Chemins de la Seudre et sur les manifestations et structures locales existantes, développer des panneaux pédagogiques permettant de découvrir et comprendre le marais.



Exemple de panneau pédagogique
© 3D Incrust

Fiche action ⑧
« Création et structuration d'un ensemble de supports pédagogiques de valorisation du marais »



Sentier des Arts © CARA

Accompagner les pratiques nautiques (kayak/paddle) : aménager et sécuriser la découverte du marais depuis les chenaux (sécuriser les zones de circulation mixtes, aménagement d'aires d'embarquements et haltes adaptées et sécurisées, balisage...)

Organiser des manifestations artistiques et culturelles en marais : Développer l'approche artistique et culturelle comme outil de médiation pour développer une appropriation commune du territoire, ouverte à tous les publics, en organisant des manifestations dédiées au marais et/ou en marais : ex. exposition photo - témoignages sur les pratiques anciennes/actuelles en marais, concert/expo en marais, ateliers artistiques, festival Marai'sonance à renouveler...

AXE « ACCOMPAGNER ET RESPONSABILISER LES ACTEURS »

Il s'agit de placer les différents acteurs du marais au cœur de la démarche de mise en valeur et de préservation du marais, en les accompagnant, en les responsabilisant et en les impliquant.

Accompagnement des porteurs de projets :

Mettre en place d'une cellule d'accompagnement des porteurs de projets : renforcer et simplifier l'accompagnement des porteurs de projets pour une facilitation de leur parcours et une meilleure intégration des différents enjeux du marais dans le projet.

Fiche action ⑨
« Structurer une cellule d'accompagnement des porteurs de projet »

Informé et sensibiliser les entreprises de travaux : s'appuyer sur ces interlocuteurs privilégiés des porteurs de projets pour diffuser les bonnes pratiques et encourager le partage d'expérience autour de solutions innovantes d'aménagement en marais

Fiche action ⑩
« Informer et sensibiliser les entreprises de travaux »

Mettre en place une gouvernance locale :

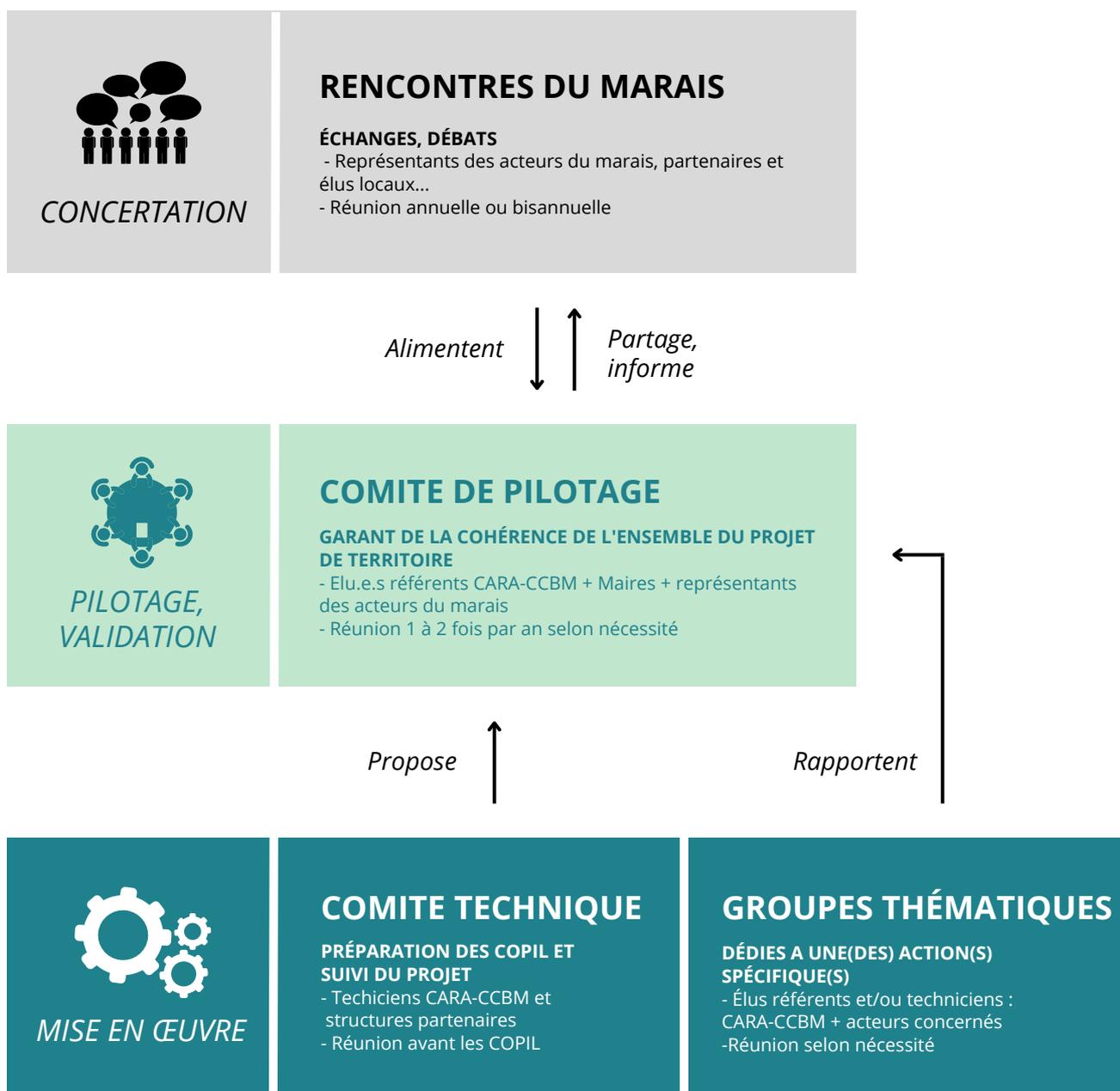


Installer les instances de concertation de la démarche de mise en valeur et préservation du marais : Suite à l'installation du comité de pilotage, mettre en place les Rencontres du Marais (instance de concertation élargie), et faire vivre les différents niveaux d'instances (cf. détail de la gouvernance en pages suivantes).

Accompagner la structuration des propriétaires de marais : accompagner, en particulier sur les secteurs en déficit d'entretien, la structuration des propriétaires (en associations syndicales ou autre format adapté à définir), sur un périmètre hydrauliquement cohérent, afin de leur permettre de définir un programme de gestion et d'entretien coordonné et pluriannuel de leur territoire, faciliter la mutualisation des travaux et la recherche de financement. L'accompagnement peut être distingué en deux volets : l'accompagnement à la création des associations syndicales, et l'accompagnement du fonctionnement de ces associations (incluant celles préexistantes), en particulier sur les aspects administratifs et techniques, et sur l'articulation avec les autres projets du territoire.

GOVERNANCE DE LA DÉMARCHE

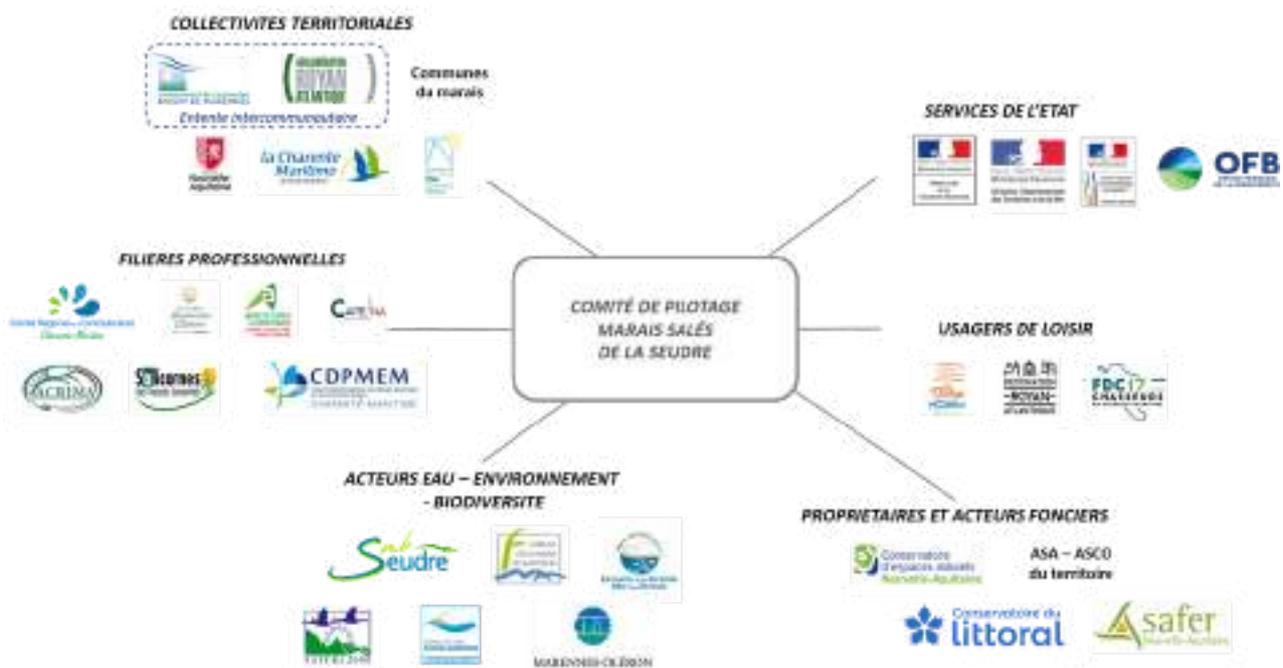
Les trois niveaux de gouvernance du projet sont détaillés ci-dessous :





Vue depuis la rive droite © P. GERMAUD

Le comité de pilotage, instance centrale de gouvernance, est composé des représentants des structures suivantes :



NB : La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, dans le cadre d'une Entente Intercommunautaire dédiée au marais salé de la Seudre, se positionnent comme animatrices et coordinatrices de la démarche. Elles mettent ainsi à disposition de la démarche leurs compétences et leurs services, dont un poste de chef-fe de projet à temps complet.



*Ce projet a été élaboré avec le soutien du programme DLAL FEAMP.
Le programme DLAL FEAMP est soutenu par l'Europe, l'Etat et
la Région Nouvelle-Aquitaine.*



*La coordination du projet est cofinancée par l'Union européenne avec le Fonds
européen de développement régional (FEDER) de Nouvelle-Aquitaine.*

